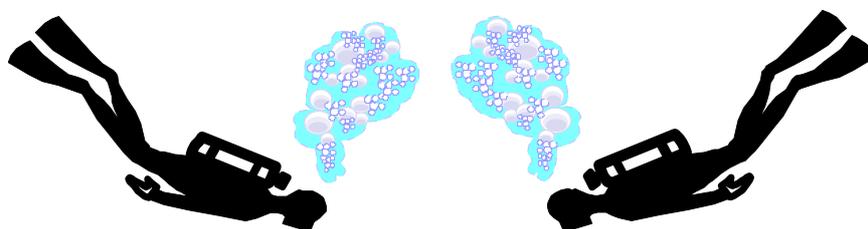


CE SIEGE TOTAL UES AMONT

COMMISSION SPORTS ET LOISIRS

SECTION SUBAQUATIQUE

PLONGEE



Sortie du 11 au 14 mai 2007 Week-end plongée avec Atoll Club à Marseille.

La section organise une sortie en week-end du vendredi 11 au lundi 14 mai 2007, à Marseille avec le club ATOLL pour les salariés du Groupe.

Voyage en train, départ le vendredi 11 mai de Paris gare de Lyon, TGV n°6123 de 17h20, arrivée à 20h31, la restauration et l'hébergement se feront au [Club ATOLL](#), ainsi que les plongées, retour le lundi 14 mai en TGV n°6138 de 18h28, arrivée à Paris vers 21h35.

Cette sortie sera l'occasion de découvrir différents sites, de valider le niveau 1 ou des modules du niveau 2 avec l'équipe du Club Atoll. **14 places sont réservées.**

Le coût prévisionnel de ce week-end de 3 jours (comprenant le train, les transferts, l'hébergement et la restauration ainsi que les 6 plongées) est de **429,7€** pour un plongeur autonome, de **471,7€** par plongeur encadré. La participation demandée**** sera donc de **214,9€** pour un plongeur autonome, de **235,9€** par plongeur encadré, payable à l'inscription.

Possibilité de validation niveau 1 (et 2 moyennant surcoût financier).

****(Vérifiez la participation du CE)

Les dépenses personnelles sont à la charge de l'intéressé.

Période d'inscription du 10 au 17 janvier 2007. Veuillez remplir la feuille au dos.

La sortie est ouverte prioritairement à tous plongeurs inscrits au Club Subaquatique UES Amont, non plongeurs et accompagnants (ayants droit pour une participation de **153,35€**).

ATTENTION, si il y a moins de 10 inscrits, cette sortie sera annulée. Si tel était le cas vous seriez prévenu par courrier avec retour de vos chèques, au plus tard le 2 février 2007.

Prochaine sortie : Séjour de 8 jours en Egypte fin mai ou mi juin 2007.

A très bientôt.

Georges CAUCHOIS

Président de la commission Sports et Loisirs.

Christian CASSIER

Secrétaire du CE Siège TOTAL UES Amont.

CE SIEGE TOTAL UES AMONT
COMMISSION SPORTS ET LOISIRS
SECTION SUBAQUATIQUE

**Sortie du 11 au 14 mai 2007, week-end plongée avec
Atoll Club à Marseille.**

A retourner dûment complété à Laurence PLAISANT, bureau 39 G 61, DSER / DAG, téléphone 42013,
avec les chèques à l'ordre de CE Siège Total UES Amont, **avant le 18 Janvier 2007**,
l'enveloppe portant la mention suivante **Section Subaquatique UES Amont**. Merci.

Mr, Mme, Mlle *.....(nom, prénom) Accompagné(e(s)) de :..... (nom, prénom, niveau)
Matricule : Société :
Fournissez les copies suivantes : certificat médical, carte de niveau, passeport et carnet de plongeur. Niveau : Assurance Cat. : N° Licence 2007 :
Le club peut vous fournir une licence et son assurance pour l'année en cours 2007 **
Possibilité de plonger au mélange enrichi (nitrox) ajouter 5 € par plongée***. Possibilité de chambre à 2 lits, ajouter 5 € par nuit***.
<u>Ci-joint les chèques :</u>
<u>Accompagnant :</u>
1) chèque d'arrhes de 46€ par accompagnant, N° sur la BANQUE.....
2) chèque de solde de 107,35€ par accompagnant, N° sur la BANQUE.....
<u>Plongeur sans encadrement :</u>
1) chèque d'arrhes de 64,45€ par plongeur, N° sur la BANQUE.....
2) chèque de solde de 150,40€ par plongeur, N° sur la BANQUE.....
<u>Plongeur avec encadrement :</u>
1) chèque d'arrhes de 70,76€ par plongeur, N° sur la BANQUE.....
2) chèque de solde de 165,10€ par plongeur, N° sur la BANQUE.....
<u>Plongeur avec encadrement et passage de modules pour le niveau 2 :</u>
1) chèque d'arrhes de 70,76€ par plongeur, N° sur la BANQUE.....
2) chèque de solde de 165,10€ par plongeur, N° sur la BANQUE.....
Le signature, porter la mention (Lu et approuvé)
En cas de désistement, les frais imputés ne seront pas reversés à l'intéressé. *(Biffer la mention inexacte) ** (Coût en supplément de la sortie) *** (Ajouter au chèque d'arrhes).

*Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter Laurence Plaisant tél.42013 ou Marc Jacquemin tél.42405,
ou surfer sur les sites intranet du CE [Siège Total UES Amont](#),
[subaquaesamont.free.fr](#) ou [subaquaesamont.org](#) du Club Subaquatique UES Amont.*

*Cette activité entre dans le cadre de la commission SPORTS. A ce titre, la participation du CE UES Amont est de 50% du coût total et viendra en déduction de votre enveloppe annuelle globale****.*

A ma connaissance, je n'ai pas dépassé le plafond de subvention autorisé correspondant à mon QAF 2007 calculé par le CE, si un dépassement était constaté à posteriori, je m'engage a rembourser le trop perçu.

Date et signature :